

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025
DELIBERATION N°26/05/2025-98

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Mai, à dix-neuf heures, le
Présents : 18 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 5 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 6 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 23

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, Christian GRENIER, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, Bruno TEISSEDRE, MME Christiane MEYRONEINC, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Nicolas FERNANDEZ par M. Eric BOULDOIRES,
M. Géraud DELPUECH par M. Jérôme GRAS,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,
MME Martine GUIBERT par M. Bruno TEISSEDRE,
MME Marie Pierre MURAT par M. Marc POUUNET.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Corinne AMAT, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN,
M. Jonathan LAROUSSINIE.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **27 MAI 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 20 Mai 2025.

Le présent extrait a été transmis le **27 MAI 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : RENOUELEMENT DU COURT TERME « AVANCE DE TRESORERIE » AUPRES
DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE FRANCE – BUDGET COMMUNE**

RAPPORTEUR : Monsieur Éric BOULDOIRES

Monsieur Bruno TEISSEDRE (détenteur du pouvoir de Madame Martine GUIBERT), ne participe ni au débat, ni au vote.

Par délibération N°18/11/2024-204 en date du 18 Novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la souscription d'un court terme dans l'attente de percevoir les diverses subventions en

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 Février 1989, ce Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de Gestion.

La Commune étant toujours dans l'attente de percevoir des subventions et ce court terme arrivant à échéance au 1^{er} Juin 2025, il convient de renouveler ce plan de trésorerie à hauteur de 800 000 € sur 6 mois.

La Commission des Finances réunie le Lundi 19 Mai 2025, après analyse des offres, décide à l'unanimité, de contracter auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre France un court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 800 000 € émis aux conditions suivantes :

- **Montant :** 800 000,00 €
- **Durée :** 6 mois
- **Taux de référence :** Taux fixe 2.25 %
- **Périodicité des échéances :** Trimestrielle
- **Frais dossier :** 1 200 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la souscription d'un court terme « avance de trésorerie » auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre France d'un montant maximum de 800 000,00 € aux conditions indiquées ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce prêt.

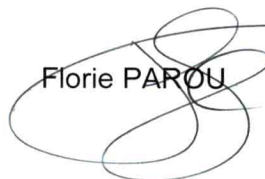
POUR : 21 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

Philippe DELORT

L'élue secrétaire de séance,


Florie PAROU

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 27 mai 2025 14:56
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 26-5-2025-98

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 26-5-2025-98, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250527-26-5-2025-98-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 26-5-2025-98

Objet : Renouvellement du court terme " avance de trésorerie " auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre France - Budget Commune

Date de décision : 27/05/2025

Date de transmission : 27/05/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.3. Emprunts

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>